

E 2001 (D) 11/9

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,
au Délégué du Conseil fédéral aux Œuvres d'Entraide
internationale, Ed. de Haller*

*Copie**No*

Berne, 3 novembre 1944

En annexe la lettre de M. MacKillop à moi-même du 2.11.44¹.

Il en résulte que les 8000 Juifs hongrois dont il a été question récemment sont les «palestiniens».

Quant aux Juifs détenteurs de passeports de protection, veuillez voir avec Monsieur de Pury, d'une part, et Monsieur MacKillop, d'autre part, de qui il s'agit exactement, par qui les passeports ont été établis et qui les protège. Il semble qu'il y ait là diversité – je dis bien diversité et non divergence – puisque le Gouvernement suédois est également mêlé à la chose.

Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral m'a autorisé ce matin à envisager aussi, si les circonstances l'exigent, l'accueil en Suisse pour transiter ou pour séjour temporaire de ces 4000 Juifs à côté des 8000.

Lorsque vous aurez tiré au clair ce qu'il m'est nécessaire de savoir pour donner des instructions précises, veuillez me soumettre un projet de télégramme à Budapest, un autre à Berlin pour intervention auprès du Gouvernement allemand, et un projet de réponse à Monsieur MacKillop.

1. *Non reproduite. Cf. aussi E 2001 (D) 1968/74/4.*

